



CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DU VITRAIL

ACCORD SALAIRES DU 13 JANVIER 2012

Il est convenu entre les parties ce qui suit :

I – SALAIRES MINIMA GARANTIS

Le salaire horaire K 130 est fixé à 9,36246 €.

La valeur du point complémentaire est fixée à 6,65 €.

Les salaires minima garantis sont revalorisés comme défini dans la grille ci-dessous :

POSITION	COEFFICIENT	CALCUL	SALAIRE MENSUEL (151,67 H)
I	130	9,36246 x 151,67	1 420,00
II	155	1 420,00 + (6,65 x 25)	1 586,25
III	175	1 420,00 + (6,65 x 45)	1 719,25
IV	195	1 420,00 + (6,65 x 65)	1 852,25
V	220	1 420,00 + (6,65 x 90)	2 018,50
VI	260	1 420,00 + (6,65 x 130)	2 284,50
VII	310	1 420,00 + (6,65 x 180)	2 617,00
VIII	400	1 420,00 + (6,65 x 270)	3 215,50

II – REVISION

Le présent accord pourra être révisé conformément aux dispositions légales.

III – DENONCIATION ET DUREE DE L'ACCORD

Le présent accord est conclu pour une durée indéterminée.

Le présent accord pourra être dénoncé conformément aux dispositions légales.

IV – DEPOT

Le présent accord sera déposé en deux exemplaires auprès de la Direction Générale du Travail aux dispositions des articles L.2231-5 et D.2231-2 et suivants du Code du Travail.

Un exemplaire sera remis au Secrétariat-greffe du Conseil de prud'hommes de Paris.

CAI

S.L.

AA
L.N.

P.91

V – EXTENSION

Les parties signataires demanderont l'extension du présent accord, conformément aux dispositions des articles L.2261-15 et suivants du Code du Travail.

VI – DATE D'APPLICATION

Cet accord s'appliquera à compter du 1^{er} février 2012.

A Paris, le 13 janvier 2012

ORGANISATIONS SIGNATAIRES

Employeurs :

Chambre Syndicale Nationale du Vitrail

représentée par M. Philippe ANDRIEUX

Président



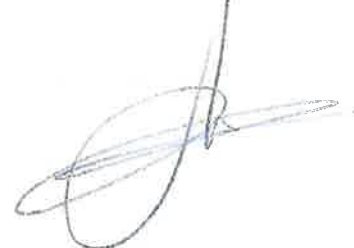
Evelyne LUSZPINSKI
Vice-présidente



Gérald DAUPHIN
Trésorier



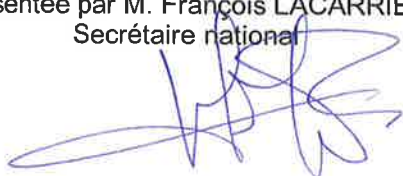
Emmanuelle LEFEVRE
Conseillère Ile-de-France



Salariés :

FCE – CFDT

représentée par M. François LACARRIERE
Secrétaire national



CMTE/CFTC secteur Chimie

représentée par M. Ludovic MESSELOT
Secrétaire général



CFE-CGC Chimie

représentée par M. Christian DURIEU
Secrétaire général



FNTVC – CGT

représentée par M. Michel PETOT
Secrétaire fédéral



Fédéchimie CGT-FO

représentée par M. Alain GALLIENNE
Responsable secteur verre

ALAIN GALLIENNE
